

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 16 décembre 2024

N° CP-2024-10-6-5

N° **applicatif** 10870

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

CONFÉRENCE DU RHIN SUPÉRIEUR - CONVENTIONS RELATIVES AU FONDS JEUNESSE ET AU FONDS SPORT

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace soutient les démarches à destination de la jeunesse et dans le domaine sportif, en particulier dans un contexte transfrontalier.

Le fonds jeunesse de la Conférence du Rhin supérieur permet de concrétiser des projets qui contribuent au rapprochement entre les jeunes à l'échelle du Rhin supérieur. Sur la période 2022 – 2024, 21 projets, qui ont concerné plus de 600 jeunes, ont pu être menés à bien grâce à ce fonds. Il est proposé de valider une nouvelle convention relative à ce fonds ainsi qu'une subvention annuelle de la Collectivité européenne d'Alsace de 3 334 € sur la période 2025 – 2027 (soit un montant total de 10 002 €).

La Conférence du Rhin supérieur a instauré en 2019 un fonds de soutien aux projets sportifs transfrontaliers. Celui-ci a permis de financer, depuis son instauration, plus de 40 projets sportifs transfrontaliers. Il est proposé de valider une convention pérennisant ce fonds sur la période 2025-2026 et d'accorder une subvention annuelle de la Collectivité européenne d'Alsace de 2333 € sur la période 2025-2026 (soit un montant total de 4666 €).

Le Fonds jeunesse de la Conférence du Rhin supérieur (CRS) a été créé en 1998 avec pour objectif de jouer un rôle modèle en matière de participation et d'engagement des jeunes dans le Rhin supérieur. Le fonds permet le financement de projets transfrontaliers (jusqu'à 4 000 € par projet) organisés par ou pour les jeunes entre 12 et 25 ans dans le Rhin supérieur. Il est géré par le groupe d'experts « Soutien de projets » du groupe de travail jeunesse de la Conférence du Rhin supérieur.

Entre le début de l'année 2022 et fin 2024, 21 projets ont été déposés. Durant cette période, environ 600 jeunes ont directement participé à des projets du fonds jeunesse, et bien plus encore ont été concernés par les différentes manifestations. Au vu de son succès, le Comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur du 26 avril 2024, auquel participe la Collectivité européenne d'Alsace, a décidé d'augmenter les moyens alloués au fonds jeunesse sur la période 2025-2027.

La durée de validité du fonds jeunesse est de trois ans. Elle se fonde sur une convention de reconduction du « fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse ».

La convention 2025 – 2027, jointe en annexe au présent rapport, prévoit un budget annuel de 30 000 €, supérieur de 10 000 € annuels au budget pour la période 2022-2024. La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace restera néanmoins inchangée par rapport à la convention 2022 – 2024. Les participations financières se répartiront de la manière suivante:

	Participation annuelle	Participation totale
Land de Bade-Wurtemberg	6 667,00 €	20 001,00 €
Land de Rhénanie-Palatinat	3 333,00 €	9 999,00 €
Canton de Bâle-Ville	4 200,42 €	12 601,26 €
Canton de Bâle-Campagne	4 200,42 €	12 601,26 €
Canton d'Argovie	1 200,12 €	3 600,36 €
Canton de Soleure	199,52 €	598,56 €
République et Canton du Jura	199,52 €	598,56 €
Etat français	3 333,00 €	9 999,00 €
Région Grand Est	3 333,00 €	9 999,00 €
Collectivité européenne d'Alsace	3 334,00 €	10 002,00 €

Le fonds sport de la Conférence du Rhin supérieur, instauré en 2019, a pour objectif de permettre le rapprochement par le biais du sport des habitants de la région du Rhin supérieur. Le projet doit participer à la compréhension mutuelle – au-delà des différences culturelles, linguistiques et sociales et véhiculer des valeurs telles que l'engagement, l'esprit d'équipe, le fair-play et la tolérance. Depuis son instauration, plus de 40 projets sportifs transfrontaliers ont été soutenus.

La durée de validité du fonds sport est de deux ans. Elle se fonde sur une « Convention portant le Fonds sport dans le cadre du groupe de travail Sport de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur ». La convention 2025 – 2026, jointe en annexe au présent rapport, prévoit un budget total annuel de 21 000 €. La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace se montera à 2333 € annuels (soit un montant total de 4666 € sur les années 2025 et 2026). Les participations financières se répartiront de la manière suivante:

	Participation annuelle	Participation totale
Land de Bade-Wurtemberg	4 666,50 €	9 333,00 €
Land de Rhénanie-Palatinat	2 333,50 €	4 667,00 €
Canton de Bâle-Ville	2 940,00 €	5 880,00 €
Canton de Bâle-Campagne	2 940,00 €	5 880,00 €

Canton d'Argovie	840,00 €	1 680,00 €
Canton de Soleure	140,00 €	280,00 €
République et Canton du Jura	140,00 €	280,00 €
Etat français	2 334,00 €	4 668,00 €
Région Grand Est	2 333,00 €	4 666,00 €
Collectivité européenne d'Alsace	2 333,00 €	4 666,00 €

La participation annuelle de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2025 sera versée 6 semaines après la signature des conventions portant sur la reconduction du Fonds jeunesse et du Fonds sport (sous réserve pour le fonds sport du vote du budget en 2025). Les participations annuelles pour les années 2026 et 2027 seront versées après présentation des rapports annuels.

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace au financement de ces fonds, de même que celles des autres cofinanceurs, sont indiquées sur tous les documents de communication relatifs à ces fonds.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement pluriannuelle d'un montant total de 10 002 € pour le « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur durant la période 2025 – 2027 ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement pluriannuelle d'un montant total de 4 666 € pour le « Fonds sport » de la Conférence du Rhin Supérieur durant la période 2025 – 2026, sous réserve du vote du budget en 2025 ;
- d'autoriser le versement au Regierungspräsidium de Freiburg, gestionnaire du « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » pour le compte des membres de la Conférence du Rhin Supérieur, de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des années 2025 à 2027 selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe au présent rapport, soit 3 334 € par an ;
- d'autoriser le versement au Regierungspräsidium de Freiburg, gestionnaire du « Fonds sport » pour le compte des membres de la Conférence du Rhin Supérieur, de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des années 2025 et 2026 selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe au présent rapport, soit 2 333 € par an, sous réserve du vote du budget en 2025 ;
- d'approuver la « Convention portant sur la reconduction du Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse dans le cadre du groupe de travail Jeunesse de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur pour les années 2025 – 2027 », jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- d'approuver la « Convention portant le Fonds sport dans le cadre du groupe de travail Sport de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur pour les années 2025 – 2026 », jointe en annexe au présent rapport, de m'autoriser à la signer et d'y apporter des ajustements mineurs le cas échéant.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P051	O020	P051E21	T94	897-65-657382-041	10 002 €
P208	O013	P208E06	T94	118-65-65748-326	4 666 €
TOTAL					14 668 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.